

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Délibération n°32/2022

OBJET : élection des adjoints

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10
--

l'an deux mil vingt deux

le : jeudi 15 septembre

le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Mme DEAGE Patricia, la Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 8 septembre 2022

PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, LAMBERT Adrien et PIEUCHOT Sophie.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : /

ABSENT EXCUSÉ : DESALMAND Stéphane

A été nommée secrétaire de séance : LAMBERT Adrien

Le Conseil Municipal,

Madame la Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée : BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, FLOQUET Sandra et BRANTUS Michel.

Madame la Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans une enveloppe et vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Madame la Maire proclame les résultats :

* nombre de bulletins déposés :	10
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
* suffrages exprimés :	10
* majorité requise :	6

La liste BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, FLOQUET Sandra et BRANTUS Michel a obtenu 10 voix

Les élus de cette liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

⇒ 1 ^{ère} Adjointe	BRON Isabelle
⇒ 2 ^{ème} Adjoint	DAKIN-GARVAL Sylvain
⇒ 3 ^{ème} Adjointe	FLOQUET Sandra
⇒ 4 ^{ème} Adjoint	BRANTUS Michel

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que susdit
Pour extrait conforme,
La Maire
DEAGE Patricia



Madame la Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.